



**DYNASTY AM**  
PASSION FOR YIELD

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### 1. INTRODUCTION

Dynasty AM S.A. est une société de gestion luxembourgeoise agréée par la CSSF, spécialisée dans la gestion UCITS, AIF et la gestion discrétionnaire. Dynasty AM propose à ses clients institutionnels, privés et Family Offices une gamme de fonds investis en obligations classiques et convertibles.

Notre approche repose sur une philosophie d'investissement claire : nos intérêts sont alignés avec ceux de nos clients et notre politique d'investissement est le fruit d'un travail d'équipe et d'un échange continu d'idées.

Dynasty AM est convaincue qu'il existe une corrélation positive entre la prise en compte de critères extra-financiers (ESG) et la génération de valeur à long terme. Intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance au processus d'investissement contribue à optimiser le couple rendement/risque pour nos clients.

### 2. CLASSIFICATION SFDR ET PERIMETRE

Trois fonds de la gamme sont classés SFDR **Article 8** :

- **Dynasty Convertibles Europe**
- **Dynasty Credit Sub**
- **Dynasty Global Convertibles**

Ces fonds promeuvent, entre autres caractéristiques, des critères ESG, sans toutefois poursuivre un objectif d'investissement durable.

Leur processus d'investissement reste centré sur une **analyse combinée financière et extra-financière**, en intégrant systématiquement les dimensions ESG.

### 3. PRINCIPES ET PILIERS D'INTEGRATION ESG

L'intégration des critères ESG s'articule autour de 5 piliers structurants :

#### **Pilier 1 : Couverture ESG**

- Objectif : garantir un taux de couverture ESG minimal des portefeuilles :
  - ≥ 90% pour les fonds à univers européen
  - ≥ 80% pour les fonds à univers global

Les titres non couverts par nos fournisseurs de données externes font l'objet d'une évaluation qualitative interne (rapports, communiqués, controverses...) par notre analyste ESG.



## **DYNASTY AM**

PASSION FOR YIELD

### **Pilier 2 : Exclusions normatives**

Exclusion systématique des émetteurs :

- Situés dans des juridictions controversées dites à haut risque faisant l'objet d'un « Appel à l'action ») identifiées par le Financial Action Task Force
- Non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies (UNG).
- Liés au décret exécutif américain 13959 relatif aux entreprises militaires chinoises.

### **Pilier 3 : Exclusions sectorielles**

Exclusion des émetteurs impliqués dans :

- L'armement non conventionnel (armes chimiques, biologiques, nucléaires, mines antipersonnel, bombes à sous-munitions).
- L'extraction et exploitation du charbon thermique.
- Les activités liées au tabac.
- Les activités de jeux d'argent.

### **Pilier 4 : Surveillance des controverses**

Mise en place d'une surveillance continue des controverses liées aux émetteurs en portefeuille. Nous avons décidé d'inclure un filtre spécial sur les entreprises faisant l'objet de controverses très graves. Ces entreprises resteront investissables, mais la somme de ces investissements ne pourra dépasser 10 % du portefeuille dans le cas où l'univers d'investissement est européen ou 20 % du portefeuille si l'univers d'investissement est mondial.

## **4. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITE INTERNE**

La politique ESG est supervisée par le Comité d'Investissement, qui veille à sa bonne mise en œuvre. Les gérants, analystes et fonctions de contrôle sont impliqués dans le suivi quotidien.

Un reporting interne régulier est assuré afin de mesurer le respect des seuils de couverture ESG, le suivi des exclusions et l'évolution des controverses.